

Chauffe-eau solaire



Pour la promotion du chauffe-eau solaire dans le résidentiel et le tertiaire (hors hébergements de tourisme) sur le territoire de Saint-Barthélemy, à compter du 1^{er} janvier 2024

Prime économies d'énergie chauffe-eau solaire résidentielle

Ancienneté du bâtiment	Prime économies d'énergie
Existant	700 €
Neuf	650 €

Prime économies d'énergie chauffe-eau solaire tertiaire (hors hébergements de tourisme)

Produit MDE	Prime économies d'énergie
Chauffe-eau solaire individuel	0,2 € par kWh de besoin annuel en eau chaude sanitaire



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos [partenaires Agir Plus d'EDF](#) dont vous trouverez la liste sur le site edf.gp